

LETTRE DU COMITÉ

mars 2016

ÉDITO

CORRUPTION ET DÉMOCRATIE

Selon l'Indicateur synthétique du climat des affaires établi par L'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives (ITCEQ) et 23 février 2016, sur un échantillon de 1200 entreprises privées sur tout le territoire de la République, le tiers de ces entreprises sont obligées de payer des pots de vins à l'administration afin d'accéder à certains services. 32% d'entre elles considèrent que l'administration de la Douane est la plus corrompue... Des chiffres effrayants qui en disent long sur l'étendue des abus financiers et de la corruption devenue une maladie endémique de notre administration.

M. Chaouki Tabib, récemment nommé à la tête de l'Instance de lutte contre la Corruption, a de son côté souligné que la corruption administrative et financière a redoublé d'ampleur par rapport à l'époque de Ben Ali. Les institutions de l'État sont impliquées dans la plupart des affaires de ce type, a-t-il ajouté (al-Arab, 10-02-2016). Le constat est terrible quand on sait que la Révolution est advenue précisément parce que la corruption s'était emballée du fait des malversations administratives de la famille de Ben Ali et de celle de ses gendres. L'insurrection a été porteuse de deux mots d'ordres indissociables : contre le despotisme et contre la corruption.

Aujourd'hui, non seulement l'opinion est inquiète de l'extension du fléau cinq ans après la Révolution, mais on assiste à l'érosion accélérée de la crédibilité de l'Etat considéré comme impuissant. Selon un sondage publié par l'Association des observateurs publics (Middle East On Line, 9 février 2016), 89% des Tunisiens considèrent que l'ampleur sans précédent des faits de corruption et de la pratique des pots de vins s'explique par l'absence de la volonté politique d'y faire front. Certains craignent même



que ces pratiques ne deviennent une « culture », une banalité administrative difficile à éradiquer.

Le paradoxe de la corruption postrévolutionnaire n'en est pas un, car l'affaiblissement de l'Etat et le fléchissement de son pouvoir de contrôle après l'insurrection ont induit une sorte de « démocratisation » des infractions et des abus financier. La configuration partidaire issue de la Révolution est également de nature à encourager la course aux bailleurs de fonds qui de leurs côtés ont les coudées franches pour outrepasser leurs droits... La compétition démocratique a aussi ses effets pervers.

On peut également expliquer le phénomène par les priorités de la période de transition : la démocratisation de la vie politique et la mise en place des institutions garantes du pluralisme, à commencer par la Constitutions et des instances de contrôle électoral et autres ont pour effet de mettre au second plan la lutte contre la corruption et d'occulter l'importance du traitement de ce fléau qui gangrène l'État. En un mot, la classe politique a oublié que la corruption et la dictature avaient partie liée et que l'on ne peut affronter l'une sans combattre l'autre.

Cette « distraction » a des conséquences incalculables dont on peut mesurer d'ores et déjà

LETTRE DU COMITÉ

les dégâts : le regain de puissance des hommes d'affaires, y compris les prévaricateurs ; le laxisme des politique en mal de finance et le désenchantement populaire dont le symptôme le plus grave est la désaffection de la chose publique.

Le processus de la Justice transitionnelle célébré comme le fleuron de la post-révolution et du passage de l'Etat de corruption à l'Etat de droit se retrouve grippé. La triade fondatrice de cette justice - vérité, sanction, réconciliation - est bouleversée par l'impunité érigé en règle, entraînant un discrédit grandissant de l'Etat, voire de la Révolution dans certains milieux.

Plus que jamais, nous avons besoin d'appliquer la loi sur les corrupteurs et les corrompus, de poursuivre les trafiquants et de tout mettre en œuvre pour arrêter l'hémorragie mafieuse. Cela suppose des mesures d'urgence mais aussi une

vision d'avenir. Il faut que toutes les forces - celle de l'Etat mais aussi celles de la société civile - soient mobilisées pour inverser cette spirale et instaurer progressivement une culture civique qui valorise la transparence et le souci des deniers publics. Un effort énorme nous attend tous, en particulier dans les milieux scolaires et auprès des médias...

Tout le monde reconnaît l'existence des lobbies financiers, des réseaux de contrebande, de la fraude fiscale qui ne cessent de « prospérer » et de tirer les dividendes de l'affaiblissement de l'Etat... Il y a comme un Etat invisible qui travaille à détricoter les institutions de notre jeune démocratie et à abattre le dernier espoir du " printemps arabe".

Le terrorisme n'a pas réussi à le faire, la corruption y réussira-t-elle ?

1. Ben Guerdane et après

Avec d'autres ONG amies, le CRLDHT a souligné en son temps l'importance du « moment Ben Guerdane » en cette post-révolution. Il est évident que les groupes terroristes sont passés à une nouvelle étape dans leurs assauts aussi bien contre les forces armées tunisiennes que contre les civils. La réaction de la population locale et le sursaut patriotique dont elle a fait preuve est un indicateur fort de la capacité des Tunisiens à faire face à la terreur. Reste à pour les tous acteurs politiques et de la société civile à intérioriser ce moment et à faire preuve d'unité face aux dangers qui guettent encore le pays.

2. Un ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de lutte contre la corruption

Le Journal officiel de la République tunisienne (JORT) a publié dans son N° 271 de l'année 2016 un décret portant création du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de lutte contre la corruption. Nombre de structures administratives qui dépendaient de la Présidence du gouvernement vont être transférées sous la tutelle du nouveau ministère : ainsi des



LETTRE DU COMITÉ

administrations du Contrôle général des services publics, de la Commission générale de contrôle des dépenses publiques et des marchés publics. C'est dire que les compétences de ce ministère seront très larges. On espère que cela permettra d'avancer dans la lutte contre la corruption qui gangrène l'administration tunisienne.

3. Fête des femmes. Des chiffres toujours plus inquiétants

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 2 mars, le Centre de recherches, d'études et de documentation sur les femmes (CREDIF) a présenté les résultats d'une enquête sur « les violences faites aux femmes dans l'espace public », à partir d'un échantillon de 4000 femmes et qui duré 4 ans (2011-2015). Il en ressort que 35% des femmes ont subi des violences de diverses formes. 78,1% d'entre elles ont subi une violence symbolique et 75,4% ont été victimes de violences à caractère sexuel.

Commentant les résultats de l'enquête, Moufida Missaoui, militante de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), a parlé de sonnette d'alarme. Elle a ajouté que les acquis des femmes seraient menacés si l'on ne se penche pas sérieusement sur la question. (Ilaf, 8 mars 2016)

La sociologue Fethia Saïdi a, de son côté, souligné la convergence de deux misogynies : celle traditionaliste qui perçoit le corps des femmes comme le lieu de tous les tabous et celle, libérale qui n'y voit qu'un instrument de publicité agouichante (ach-Chourouq, 7 mars 2016).

Rappelons que les associations tunisiennes ne cessent de demander une mise à jour du dispositif juridique pour faire face à l'aggravation des violences faites aux femmes, et en appellent au respect des dispositions de la constitution, à commencer par celles de l'article 46 : « L'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'État prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme. »



4. Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme : en attendant Godot

Mis en place depuis la fin de l'année 2014, le Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, appelé à traiter des affaires, aussi innombrables que complexes, de terrorisme demeure quasiment inactif. Les magistrats nommés depuis octobre 2015 se plaignent de l'absence des moyens de travail alors le siège du Pôle a été inauguré depuis 10 mois.

L'association des Magistrats tunisiens (AMT), qui a effectué une visite aux nouveaux locaux, a même parlé de conditions de travail désastreuses. Elle a déploré l'absence d'une logistique minimale : Le procureur de la République ne dispose même pas de véhicule pour se déplacer et inspecter des lieux le cas échéant. Les cadres judiciaires sont très en deçà des besoins, il manque aussi bien des juges d'instruction que des parquetiers (voir commentaires de l'AMT, al-Maghreb 9 mars 2016). On peut observer certes que l'encadrement judiciaire est insuffisant par rapport aux besoins du pays en général, ou du manque d'enthousiasme de la part des juges à rejoindre le Pôle, toujours est-il que les affaires s'accumulent et que la lutte contre le terrorisme ne peut pas attendre... Godot.

5. Médias et terrorisme : dérapages

Mi-février 2016, l'Observatoire de la déontologie de la presse écrite et électronique relevant du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) a publié un rapport détaillant les dérapages des médias dans leur traitement des questions de terrorisme et du discours de haine.

Le rapport est une synthèse de l'observation de 19 organes de presse et site électronique d'information de langue arabe et française appartenant aux secteurs privé et public. 2067 dérapages ont été relevés dont 1925 relatif au traitement du terrorisme et 142 concernant le discours de haine.

Parmi leurs recommandations, les rapporteurs soulignent la nécessité de l'adoption d'une Charte d'éthique professionnelle afin d'inciter les professionnels à observer la rigueur nécessaire dans la transmission des informations, éviter la course au sensationnel et à respecter le droit du citoyen à la vérité.

6. Rapport de la cour des comptes : endettement en hausse

Lors d'une conférence de presse tenue le 16 février 2016, le premier président de la Cour des comptes a multiplié les mises en garde quant à l'aggravation, d'année en année, de la dette tunisienne : de 45,8 en 2013, le taux de la dette est passé à 52,9 % en 2015. Tous les voyants financiers étant au rouge, il a insisté sur l'urgence des réformes dans plusieurs domaines économiques.

Les chiffres publiés par la Banque centrale sont tout aussi moroses : recul des recettes touristiques de 35,1% pour l'année 2015 lié à la perte d'un tiers de touristes attestée par le FMI ; extension du commerce parallèle qui constitue 53% du PNB en décembre 2015 (Le Point Afrique, février 2016).

7. Accès à l'information : la polémique sur l'article 24 est close

L'ARP a fini par voter le 11 mars une version modifiée du fameux article 24, relatif à l'accès à l'information, qui a suscité tant de polémiques. Ladite version ne permet pas de refuser une

demande d'accès à l'information sauf au cas où elle porte atteinte à la sécurité publique, à la défense nationale, aux relations internationales ou aux droits des tiers (protection de la vie privée, des données personnelles et de la propriété intellectuelle). En outre, Le refus n'est pas définitif et doit être dûment justifié.

8. La nouvelle Constitution algérienne : de régression en régression

Alors que la situation des droits de l'Homme en Algérie ne cesse de se dégrader, la nouvelle Constitution est venue assombrir le tableau en renforçant les pouvoirs du Président de la République aux dépens du pouvoir législatif. Le Réseau euro-méditerranéen de défense des droits de l'Homme, ainsi que d'autres ONG algériennes et internationales ont exprimé leurs inquiétudes face à la répression continue des voix oppositionnelles en dehors de toute légalité. Le Réseau a demandé aux pays européens de faire pression sur le régime algérien pour le respect des droits élémentaire d'expression et de manifestation. C'est la société civile algérienne qui besoin d'être aidée par les autorités européenne et non le pouvoir algérien, a souligné le réseau.

